

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de **Nueva Esparta**

NOUS, chefs d'État et de gouvernement d'Amérique du Sud et d'Afrique, réunis à notre Deuxième Sommet Amérique du Sud-Afrique sur l'île Margarita (État de **Nueva Esparta**, Venezuela), les 26 et 27 septembre 2009 ;

1. **EXPRIMANT** notre reconnaissance au commandant Hugo Chávez Frías, président de la République bolivarienne du Venezuela, au gouvernement et au peuple vénézuéliens pour nous avoir offert un accueil chaleureux et une hospitalité généreuse, ainsi que pour avoir si excellemment accueilli, organisé et réalisé le Deuxième Sommet Amérique du Sud-Afrique

2. **PRENANT EN CONSIDÉRATION** la Déclaration d'Abuja adoptée par le Premier Sommet Amérique du Sud-Afrique, tenu dans cette ville nigériane le 30 novembre 2006, ainsi que les efforts consentis depuis pour consolider la coopération et l'association stratégique entre nos régions ;

3. **AFFIRMANT** notre engagement, consacré dans la Déclaration d'Abuja, de continuer de resserrer les liens existant entre les deux régions et de promouvoir et d'élever la coopération dans divers domaines mutuellement intéressants ;

4. **AYANT AUSSI À L'ESPRIT** les forts liens historiques et culturels qui ont inspiré cette relation ;

5. **RECONNAISSANT** la participation active de la population d'origine africaine au développement de l'Amérique du Sud, ainsi que l'apport des pays sudaméricains à la consolidation de l'indépendance politique et au développement du continent africain, dans le cadre de ce processus ;

6. **RÉAFFIRMANT** notre engagement de promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que principal objectif des deux régions afin de compléter la coopération Nord-Sud traditionnelle, de promouvoir, entre autres, une croissance économique soutenue et la création d'emplois dignes, de garantir la justice sociale, de favoriser des politiques d'inclusion par la participation réelle des jeunes, de la société civile et des groupes de femmes, ainsi que des personnes aux besoins spéciaux, de garantir l'égalité, le respect et les considérations mutuels entre les États au sein du système mondial, de promouvoir la coopération économique et de faciliter la distribution des bénéfices découlant des échanges de biens et services, ainsi que la création et le transfert de connaissances techniques afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ;

7. **DÉCIDANT** d'échanger des expériences et de promouvoir la coopération étroite et réelle entre nos régions, fort du soutien de l'Union africaine (UA) et de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) en tant que piliers importants de la coopération entre nos peuples, celle-ci ayant déjà engagée grâce à la contribution et au rôle joué par ces deux organisations durant les réunions préparatoires de ce Deuxième Sommet ;

8. **NOUS FÉLICITANT** des efforts consentis à ce jour par le Comité de coordination et de suivi de l'ASA pour intensifier la coopération entre l'Amérique du Sud et l'Afrique, et pour promouvoir un multilatéralisme réel à l'avantage mutuel des États et des peuples des deux régions ;

9. **RECONNAISSANT** les résultats du Séminaire international sur les pôles du Sud, tenu à Caracas les 20 et 21 mai 2008, ainsi que ceux des conférences ministérielles et de hauts fonctionnaires et experts tenues entre les deux Sommets ;

10. **RÉITÉRANT** notre volonté de promouvoir la paix, la sécurité et la coopération internationales à partir de l'attachement au multilatéralisme, du respect du droit international, de la loi, de la démocratie, des droits de l'homme et du droit international humanitaire ;

11. **RÉAFFIRMANT** aussi notre attachement au désarmement, à la nonprolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, à la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, notre décision de lutter contre le problème mondial de la drogue dans le cadre de responsabilités communes et partagées, contre le terrorisme sous toutes ses formes, contre la piraterie, le mercenariat, la criminalité transnationale organisée, en particulier la traite d'êtres humains et de migrants,

DÉCLARONS :

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de **Nueva Esparta**

12. Que, pour concrétiser ce vaste engagement, il nous faut développer, consolider et construire sur nos propres axes la coopération dans les domaines concrets ci-après :

I. COOPÉRATION AU NIVEAU MULTILATÉRAL

13. NOUS RENOUVELONS notre attachement au multilatéralisme, dans le respect inconditionnel des normes et principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

14. NOUS AFFIRMONS notre appui total à la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de garantir une plus grande participation des pays en développement des régions sud-américaine et africaine et l'amélioration de ses méthodes de travail, et ce afin de corriger ses déséquilibres actuels et d'en faire un organe plus démocratique, plus transparent, plus représentatif, plus efficace et plus légitime, à même de répondre aux nouvelles réalités politiques. À cet égard, nous nous félicitons des efforts consentis au cours des négociations intergouvernementales engagées dans ce sens, en conformité avec la décision 62/557 de l'Assemblée générale, et nous espérons que cette nouvelle étape de négociations sera ouverte à tous et fructueuse dans le cadre de la soixante-quatrième session de cet organe.

15. NOUS PRENONS NOTE de ce que l'Afrique maintient sa position commune sur la réforme des Nations Unies, telle qu'établie dans le Consensus d'Zulwini et dans la Déclaration émise à Syrte par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en juillet 2005, et nous réaffirmons notre attachement à la conclusion des travaux de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

II. COOPÉRATION DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ET D'AUTRES QUESTIONS CONNEXES

16. NOUS RÉITÉRONS notre décision de renforcer des initiatives de coopération dans la lutte contre toutes les formes de criminalité transnationale organisée, telle que le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et de leur munitions, la traite des êtres humains, la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dans un cadre aussi bien bilatéral que multilatéral, ainsi que notre détermination de mettre en place des mécanismes de suivi et des plans d'action en vue du développement institutionnel et des échanges d'informations, et ce afin de développer dans ce domaine un travail commun et une coopération.

17. NOUS RECONNAISSONS les retombées négatives du problème mondial de la drogue sous tous ses aspects, dont le trafic illicite de narcotiques et de substances psychotropes et ses crimes connexes, sur la sécurité, la paix, la gouvernance, le développement économique et la santé publique de nos peuples, dans la mesure où il pose un sérieux défi aux institutions sociales et politiques, contribue à la dégradation de l'environnement et à la pauvreté, et affaiblit les efforts d'intégration sociale. À cet égard, nous nous engageons à lancer des initiatives, des propositions, des actions et des activités visant à combattre ce phénomène aussi bien à l'échelon birégional que bilatéral, en nous fondant toujours sur les principes des responsabilités communes et partagées, ce qui requiert une approche intégrale et équilibrée, le respect de la souveraineté des États et de leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect des droits de l'homme, conformément aux termes de la Charte des Nations Unies.

III. PAIX ET SÉCURITÉ

18. NOUS EXPRIMONS notre attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au règlement pacifique des différends, au principe du non-recours à la menace de la force ou à la force dans les relations internationales, et nous appuyons les processus de paix en Afrique et la consolidation des mécanismes de prévention et de règlement des conflits en place.

19. NOUS SOULIGNONS qu'il est important de promouvoir la paix dans les deux régions en renforçant les mesures favorables à la confiance et à la coopération en matière de défense et de sécurité, ce qui s'avère le meilleur moyen de garantir la stabilité, la sécurité, la démocratie, les droits humains et le développement intégral de nos peuples.

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de **Nueva Esparta**

20. NOUS RAPPELONS qu'il faut régler pacifiquement, en accord avec la Charte des Nations Unies, tout différend ou toute dispute qui risquerait de mettre en danger la stabilité régionale ou mondiale, qu'il faut adopter des mesures appropriées et efficaces contre toute menace à la paix et à la sécurité découlant de la prolifération des armes chimiques, biologiques et nucléaires, ainsi que du trafic illégal des armes, des munitions et des explosifs, conformément aux dispositions pertinentes des Nations Unies.

21. NOUS NOUS ENGAGEONS à continuer de renforcer le dialogue et la coopération en vue de promouvoir la paix et la sécurité entre les organisations et mécanismes dont nous ferions partie, tels que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Conseil sud-américain de défense de l'UNASUR et la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (ZPCSA).

22. NOUS SOULIGNONS qu'il est important de coopérer à la consolidation de la paix, aussi bien à la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies qu'à travers le Cadre politique de reconstruction post-conflit en Afrique de l'Union africaine. Nous nous félicitons du travail réalisé par la Commission au Burundi, au Sierra Leona, en République centrafricaine et en Guinée-Bissau, et nous appelons instamment à appuyer ces deux instances.

23. NOUS SOULIGNONS qu'il est important de mettre en oeuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et nous invitons instamment tous les États à y participer et à contribuer incessamment.

24. NOUS CONDAMNONS la production et l'usage de mines antipersonnel par n'importe quel pays, car elles mettent en danger les vies de nos peuples, font courir des risques à leur intégrité corporelle et psychique, et ont des retombées négatives sur le bien-être et le développement des communautés. Les États membres réaffirment leur attachement à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et invitent tous les États qui ne l'auraient pas encore fait à la signer ou à la ratifier.

25. NOUS EXPRIMONS notre inquiétude devant l'existence d'explosifs abandonnés à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, sous forme, en particulier, de mines terrestres et d'autres séquelles de la guerre qui continuent de causer des dommages aux êtres humains et des dégâts matériels et d'entraver les processus de paix. A cet égard, nous PRESSONS INSTAMMENT les pays responsables de la pose de ces mines terrestres et explosifs à coopérer par différents moyens avec les pays touchés, notamment en leur fournissant des cartes qui en signalent l'emplacement et en leur prêtant toute l'aide technique nécessaire à leur élimination totale.

26. NOUS CONDAMNONS le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et rejetons tout rapport entre le terrorisme et une culture, une ethnie, une religion ou un peuple en particulier. Nous insistons sur le fait qu'il est important de combattre le terrorisme par une coopération internationale active et efficace dans le cadre des organisations régionales pertinentes et des Nations Unies, à partir du respect des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et en stricte conformité avec les principes du droit international et les droits humains. Nous sommes aussi convaincus que le paiement d'une rançon après un acte de terrorisme est délictueux et condamnable.

27. Reconnaissant les dangers et conséquences négatives découlant de la piraterie, laquelle a perturbé dans une bonne mesure la sécurité internationale et maritime, NOUS SOULIGNONS que la communauté internationale doit analyser les causes qui sont à l'origine du problème de la piraterie dans les eaux territoriales et internationales, ainsi que condamner fermement et décourager le paiement de n'importe quelle espèce de rançon après un acte de piraterie.

28. NOUS APPUYONS les négociations en cours dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, qui vise à prohiber la production et l'usage de munitions à fragmentation à cause des dommages qu'elles causent aux populations civiles.

29. NOUS RÉITÉRONS notre vive inquiétude devant l'usage, le recrutement, le financement, l'entraînement et le transport de mercenaires, ou devant toute autre forme de soutien aux mercenaires, ce qui viole les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de **Nueva Esparta**

IV. DÉMOCRATIE, GOUVERNANCE, DROITS HUMAINS ET QUESTIONS POLITIQUES

30. NOUS RÉITÉRONS que les droits humains sont universels, indivisibles et interdépendants, et que la communauté internationale doit s'attacher à les défendre totalement. Nous sommes favorables à la création, entre les pays sud-américains et africains, de mécanismes de coopération à même de garantir et de promouvoir les droits inhérents à l'individu, dont le droit au développement, tels que protégés par le droit international.

31. NOUS CONDAMNONS le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les formes connexes d'intolérance, dans la mesure où ils nient les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous défendons les principes fondés sur le respect des droits humains et des libertés fondamentales de chaque individu, sans distinction d'origine ethnique, de couleur, de sexe, de religion, d'opinions politiques et autres. Nous nous engageons à enrichir la coopération birégionale et à échanger de bonnes pratiques dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance, en conformité avec les engagements assumés dans la Déclaration et le Plan d'action de Durban.

32. NOUS RÉITÉRONS qu'il est important de promouvoir aux instances multilatérales pertinentes le respect de la diversité culturelle, ethnique, religieuse et linguistique, ainsi que la compréhension entre les différentes cultures des peuples et des nations du monde. Nous reconnaissons qu'il est important de reconnaître les particularités nationales et régionales, et les divers patrimoines historiques et religieux, dans le cadre du développement progressif du droit international et des droits humains.

33. NOUS APPELONS à renforcer, le cas échéant, les institutions nationales chargées de la mise en oeuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée par l'Assemblée générale dans sa Résolution AG/61/295 du 13 septembre 2007.

34. NOUS SOULIGNONS qu'il est important de promouvoir les échanges d'expériences au sujet des droits de la femme, des garçons et filles, des adolescents et adolescentes, ainsi que des droits des personnes du troisième âge et des handicapés.

35. NOUS RÉAFFIRMONS l'attachement de nos Etats au plein exercice des droits de l'enfant et de l'adolescent, en tant qu'axe prioritaire des politiques publiques de lutte contre la pauvreté, ainsi que pour la santé, l'éducation, la promotion de la culture et la protection contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et professionnelle, au nom de l'intérêt supérieur des garçons et des filles, l'État, la société et la famille devant assumer leurs responsabilités de garantir la jouissance maximale de leurs droits fondamentaux.

36. NOUS DÉFENDONS DE MÊME le droit au développement et à la démocratie, le respect et la protection des droits des peuples originaires, dont les peuples autochtones isolés.

37. NOUS SOULIGNONS qu'il est important de promouvoir au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle un ordre du jour en mesure de promouvoir le transfert et la dissémination de la technologie et l'accès à la connaissance et à l'éducation, au profit des pays en développement et à moindre développement relatif, ainsi que des groupes sociaux les plus vulnérables.

38. NOUS INVITONS INSTAMMENT la communauté internationale à condamner toute mesure illégale, unilatérale et coercitive visant à exercer des pressions politiques, militaires ou économiques contre un État, en particulier contre les pays en développement, en conformité avec la Charte des Nations Unies.

39. NOUS INVITONS INSTAMMENT la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à reprendre les négociations en vue de dégager d'urgence un règlement juste, pacifique et définitif à la dispute sur la souveraineté des îles Malvinas, Georgie du Sud et Sandwich du Sud et des espaces maritimes environnants, en accord avec les résolutions des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales en la matière.

40. NOUS INVITONS INSTAMMENT le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la France et la République de Maurice à poursuivre les négociations en vue de dégager d'urgence un règlement

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de Nueva Esparta

juste, pacifique et définitif à la dispute sur la souveraineté de l'archipel Chagos, dont les îles Diego García et Tromelin, et des espaces maritimes environnants, en accord avec les résolutions des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales en la matière.

41. NOUS INVITONS INSTAMMENT la République française et l'Union des Comores à reprendre les négociations en vue de dégager d'urgence un règlement juste, pacifique et définitif à la dispute sur la souveraineté des îles Mayotte et des espaces maritimes environnants, en accord avec les résolutions des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales en la matière.

V. AGRICULTURE, AGRO-INDUSTRIE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET RESSOURCES EN EAU

42. NOUS RECONNAISSONS qu'il est impératif d'articuler des politiques à même d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires, dont l'accès aux aliments, et nous soulignons donc notre détermination et notre volonté résolue de réaliser des études communes et d'échanger des expériences en matière de sécurité alimentaire, en vue de faciliter la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous repoussons les politiques adoptées par les pays développés à cause des retombées négatives et des distorsions qu'elles ont sur la production agricole et sur l'investissement dans les pays en développement et sur l'exercice de leur droit à l'alimentation.

43. NOUS RECONNAISSONS l'importance de l'eau comme ressource naturelle et comme élément de la vie essentiel et irremplaçable ayant des fonctions socio-économiques et environnementales. Nous favoriserons le droit de nos citoyens à accéder à une eau propre et sûre et à l'assainissement dans nos juridictions respectives.

44. NOUS RECONNAISSONS qu'il faut promouvoir l'usage durable de l'eau et, à cet égard, nous stimulerons les échanges d'informations et des bonnes pratiques entre les deux régions en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

45. NOUS RÉAFFIRMONS notre attachement au système multilatéral comme instrument valide pour contribuer à régler les problèmes de la faim et de la pauvreté. À cet égard, nous invitons instamment les pays développés à tenir les engagements qu'ils ont pris en matière de financement à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire tenue dans le cadre de la FAO en juin 2008. Nous soulignons par ailleurs notre engagement à renforcer le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en tant qu'instance multilatérale où tous les États puissent trouver des solutions de rechange à l'insécurité alimentaire mondiale.

VI. ÉCONOMIE, COMMERCE, INVESTISSEMENTS ET TOURISME

46. NOUS PRENONS EN CONSIDÉRATION les résultats de la première Conférence des ministres du Commerce d'Amérique du Sud et d'Afrique, tenue à Marrakech (Maroc), le 19 juin 2008.

47. NOUS RECONNAISSONS que les principes de complémentarité, de coopération et de solidarité contribuent au développement social et économique, ainsi qu'au commerce transparent, non discriminatoire, juste et sans exclusive, en accord avec les règles du commerce multilatéral, et sans rejet des mécanismes d'intégration, et nous réitérons qu'il faut mettre en place des pratiques morales et responsables, en tenant compte des asymétries, des différences de développement et des particularités stratégiques de chaque pays. À cet égard, nous reconnaissons que le commerce et les échanges commerciaux, scientifiques, technologiques, ainsi que ceux des innovations, à l'échelle internationale, doivent contribuer à la croissance, au développement durable, à la réduction de la pauvreté, et, à certaines instances, à la protection et défense des connaissances traditionnelles culturelles, des pratiques de conservation et de l'usage durable de la biodiversité, ainsi qu'au renforcement d'un dialogue fraternel entre les peuples et au droit souverain des peuples à l'usage de leurs ressources.

48. NOUS SOMMES TOMBÉS D'ACCORD sur le fait que la promotion du commerce et des investissements Sud-Sud contribue à la complémentarité des économies en développement et à l'identification de nouvelles chances d'échanges économiques et commerciaux. À cet égard, nous croyons que le Système généralisé de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) est un outil permettant

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de **Nueva Esparta**

d'atteindre lesdits objectifs, et nous appelons donc à ce que le troisième cycle de négociations soit conclu dans les meilleurs délais, afin de permettre la diversification des rapports de production en fonction des intérêts stratégiques qui seront identifiés pour les deux régions.

49. NOUS RÉAFFIRMONS que l'État a un rôle fondamental à jouer dans la définition des politiques économiques et sociales, ainsi que comme acteur économique, selon les particularités de chaque pays.

50. NOUS RECONNAISSONS que le secteur privé et d'autres acteurs sociaux organisés ont un rôle à jouer, que les investissements productifs sont importants et qu'ils doivent être orientés vers le développement économique de nos pays, et nous réitérons notre volonté de stimuler la coopération afin de promouvoir ce secteur dans le cadre de notre ordre du jour du développement, en accord avec les intérêts, les priorités et les besoins de chaque État.

51. NOUS RÉAFFIRMONS notre attachement à ce que le Cycle de négociations de Doha, engagé au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), conclut d'une manière juste et équilibrée pour les pays en développement. Nous réitérons de même que la transparence doit concerner tous les membres de l'OMC et qu'il faut tenir compte des besoins des pays en développement. À cet égard, les deux régions doivent en particulier concerter leurs positions à l'OMC afin de promouvoir les intérêts des pays en développement, en prêtant attention en particulier aux problèmes auxquels se heurtent les pays à moindre développement relatif.

52. NOUS NOUS ENGAGEONS à promouvoir le tourisme comme facteur d'intégration, ainsi que le tourisme basé sur le développement communautaire et sur le respect absolu du patrimoine culturel et des coutumes et traditions.

53. NOUS RECONNAISSONS que la crise financière et économique en cours est structurelle. Aussi, nous engageons-nous à favoriser les changements qu'exige la mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale qui serait fondée sur une prise de décisions démocratique, dont la participation équilibrée de toutes les parties concernées et la prise en compte des vues et des perspectives des pays en développement. Nous soulignons aussi qu'il faut éviter que les pertes découlant de ces crises soient transférées aux pays en développement par le biais de différents mécanismes de protection financière. Nous sommes convenus que, pour accélérer la mise en place de la nouvelle architecture financière internationale proposée, il faut renforcer les systèmes régionaux en promouvant des institutions financières et monétaires favorables à la solidarité, à la coopération, au développement régional endogène et à la constitution de sociétés plus démocratiques, justes et égalitaires, dans le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales.

54. NOUS RECONNAISSONS qu'il faut mettre en place sans retard des mesures de protection financière à même de prévenir les coûts de la crise financière internationale, en tenant compte surtout des conditions et des circonstances des économies les plus vulnérables. Nous sommes d'accord qu'il faut promouvoir la conception d'une nouvelle architecture financière internationale et régionale afin que nos peuples puissent se développer intégralement.

VII. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA FAIM

55. NOUS RÉAFFIRMONS notre engagement à redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté et la faim, dans les villes comme dans les campagnes, en prêtant une attention spéciale aux populations les plus vulnérables, en partant des causes qui les provoquent, afin de stimuler des sociétés basées sur les valeurs de justice sociale, de solidarité, de complémentarité, d'égalité, d'intégration sociale, de participation citoyenne, de respect des droits humains et de respect de la Terre nourricière, en conformité avec les termes de la Résolution 63/278 de l'Assemblée générale des Nations Unies. À cet égard, nous reconnaissons qu'il faut développer les zones rurales et urbaines pauvres en les incluant dans des projets nationaux.

56. NOUS RÉITÉRONS qu'il est important d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement contenus dans la Déclaration du Millénaire, et nous décidons de mener des efforts conjoints dans la lutte pour éliminer la pauvreté et la faim à l'échelle mondiale, ainsi que pour promouvoir l'intégration sociale. Nous soulignons de même que les engagements ratifiés dans le Consensus de Monterrey (à la Conférence des Nations Unies sur le financement et le développement, 2002) doivent être tenus, à savoir

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de **Nueva Esparta**

que les pays développés doivent consacrer 0,7 p. 100 de leur PIB à l'Aide publique au développement (APD) au profit des pays en développement, et 0,2 p. 100 à celui des pays les moins avancés.

VIII. DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

57. NOUS NOUS ENGAGEONS à dégager, à partir des besoins de chaque région, des initiatives conjointes de financement et de développement de projets.

58. NOUS RECONNAISSONS que l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud (IIRSA), le Conseil pour l'infrastructure et la planification d'Amérique du Sud (UNASUR), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Plan d'action à court terme de l'Union africaine, constituent des bases d'échanges mutuels et d'entraide en matière d'infrastructure. 59. NOUS RENOUVELONS notre engagement à faciliter le transit – par le territoire des pays de transit et par n'importe quel moyen de transport, en conformité avec les règles pertinentes du droit international – des pays en développement sans littoral, et nous reconnaissons que leurs caractéristiques et donc leurs problèmes spécifiques méritent une approche adéquate.

IX. ÉNERGIE ET MINÉRAIS SOLIDES

60. NOUS DÉCIDONS de redoubler d'efforts pour assurer des échanges d'expériences relatifs à la mise au point et à l'utilisation universelle de sources d'énergie et d'économie d'énergie de la part des gouvernements et des peuples des deux régions, notamment de sources d'énergie propres, renouvelables et alternatives, afin de les diffuser toujours plus et d'assurer leur utilisation durable, et d'atteindre l'efficacité optimale dans leurs usages, selon les facteurs économiques, sociaux et environnementaux pertinents, ce qui contribuerait à la transformation économique et sociale des pays sudaméricains et africains. Compte tenu de la possibilité de recourir à des combustibles fossiles à l'avenir, les deux régions coopéreront sur des questions ayant à voir avec leur production et leur utilisation durable, en particulier le pétrole et le gaz.

61. NOUS NOUS ENGAGEONS à renforcer la coopération énergétique entre l'Amérique du Sud et l'Afrique, afin de contribuer à la croissance industrielle, au développement d'infrastructures énergétiques, aux échanges et au transfert de technologies, à la réduction des coûts de transactions et à la formation de ressources humaines, afin d'atteindre l'objectif stratégique de sécurité et d'intégration énergétiques.

62. NOUS RECONNAISSONS qu'il est important de créer des conditions afin que des sociétés sud-américaines et africaines renforcent leur présence dans les deux régions, y compris dans les secteurs énergétique et minier, ce qui contribuerait à renforcer les investissements et le commerce Sud- Sud. Nous renouvelons le mandat que nous avons déjà confié à la Commission africaine de l'énergie (AFREC) et à l'UNASUR, à savoir mettre au point une stratégie énergétique pour promouvoir le développement durable, dans le respect des droits souverains en matière de gestion et de réglementation des ressources naturelles.

63. NOUS RÉAFFIRMONS qu'il est important de poursuivre les études devant permettre de diversifier la matrice énergétique en Amérique du Sud et en Afrique, ainsi que l'étude du potentiel d'autres sources d'énergie alternatives.

64. NOUS NOUS ENGAGEONS à conjuguer nos efforts pour garantir des échanges d'expériences dans les domaines de la prospection, de l'exploitation et du traitement des ressources minières, en donnant la priorité à la transformation locale et diversifiée, et en recourant à des technologies non polluantes à même de préserver l'environnement.

65. NOUS NOUS ENGAGEONS à mettre en place des projets conjoints, une fois identifiés, dans le domaine des technologies énergétiques et minières.

X. QUESTIONS SOCIALES ET SPORTS

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de **Nueva Esparta**

66. NOUS RÉAFFIRMONS que le sport, l'éducation physique et les loisirs sont des facteurs de transformation fondamentaux pour améliorer les conditions de vie et de santé physique et mentale des citoyens, ainsi que pour favoriser l'intégration sociale et pour renforcer l'estime de soi, individuelle et collective, et l'identité nationale.

67. NOUS APPUYONS l'initiative de la Tunisie qui a proposé que 2010 soit proclamé Année internationale de la jeunesse, ainsi que la tenue du Congrès mondial de la jeunesse qui se tiendrait sous les auspices des Nations Unies et d'autres organisations internationales pertinentes.

68. NOUS NOUS ENGAGEONS à apporter tout l'appui requis au succès de la Coupe africaine des nations se tiendra à Luanda (Angola) en janvier 2010 ; de la Coupe du monde de football 2010 qui se déroulera en Afrique du Sud, et de celle de 2014 qui se tiendra au Brésil, et à la candidature de Rio de Janeiro aux Jeux olympiques de 2016.

69. NOUS DÉCIDONS de créer des compétitions sportives entre l'Amérique du Sud et l'Afrique, et nous exhortons les fédérations spécialisées des deux continents à travailler de concert avec tous les acteurs à leur organisation.

70. NOUS NOUS ENGAGEONS à mettre en place des politiques actives visant à la création d'emplois dignes et à appliquer les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, afin de créer des conditions d'emplois de qualité pour la mise en valeur de nos ressources humaines, et à concevoir des politiques économiques qui procurent une dimension éthique à la mondialisation, en situant l'individu au cœur des politiques publiques.

71. NOUS NOUS FÉLICITONS des programmes adoptés par de nombreux pays afin d'intégrer pleinement les migrants dans leur société et de faciliter les retrouvailles avec leurs familles. À cet égard, nous reconnaissons le travail important réalisé dans le cadre des Nations Unies.

72. NOUS CONCERTERONS nos efforts pour aborder et renforcer des domaines de coopération et d'intégration en matière de santé afin d'identifier les fragilités structurelles et d'autres facteurs sociaux de maladies, et de réduire les taux élevés de mortalité infantile, maternelle et de dénutrition, ainsi que d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable, de combattre la transmission du VIH/sida et les maladies à transmission sexuelle et leurs retombées sur la population, ainsi que d'autres maladies ayant à voir avec la pauvreté, telles que la tuberculose, la fièvre jaune et les autres épidémies coexistant avec des maladies non transmissibles, et ce grâce au lancement d'initiatives nationales et internationales visant à produire et à distribuer équitablement de nouveaux vaccins et à élargir l'accès aux médicaments essentiels, afin de garantir la santé comme un droit inaliénable de nos peuples et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

73. NOUS ENGAGERONS des actions afin d'échanger des informations et des bonnes pratiques dans la lutte contre les risques dont la grippe A (H1N1) menace les peuples des deux régions, en particulier les plus pauvres et ceux qui n'ont pas un accès rapide aux services de santé. Nous prônons la distribution de souches virales à potentiel pandémique à travers le système de l'Organisation mondiale de la santé et la mise en place d'un système juste et équitable permettant de partager les bénéfices découlant de l'utilisation de ce matériau génétique.

XI. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

74. NOUS CONJUGUERONS nos efforts pour lancer des initiatives de coopération et d'échange d'expériences visant à la mise en place des capacités scientifiques, technologiques et institutionnelles des systèmes nationaux de science, technologie et innovation et à l'application de politiques favorables au développement durable et au progrès social des deux régions, afin de promouvoir le rapprochement et l'intégration des communautés scientifiques sud-américaines et africaines en mesure de promouvoir la production, le transfert et l'appropriation sociale de la connaissance scientifique et technique. À cet égard, afin de promouvoir l'intégration sociale, nous nous engageons à favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que d'autres technologies, afin de faciliter à la population des chances d'éducation et de santé, et de meilleures conditions de vie.

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de **Nueva Esparta**

75. NOUS AFFIRMONS qu'il est important de conjuguer nos efforts pour divulguer notre histoire et notre réalité actuelle, ainsi que notre diversité culturelle et des thèmes et problèmes communs, et ce par des échanges de programmes de radio et de télévision permettant de lancer la coopération en matière de communication et d'information, et de contribuer à la mise en place progressive de stations birégionale de radio et de télévision.

76. NOUS SOULIGNONS qu'il faut consolider la coopération entre l'Amérique du Sud et l'Afrique en matière de TIC, ainsi que les actions conjointes pour réduire la fracture numérique, en conformité avec la Déclaration de Tunis adoptée par le Sommet mondial sur la société de l'information (2005), ainsi que de promouvoir l'alphabétisation technologique, le développement et l'utilisation des logiciels libres.

XII. QUESTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES

77. NOUS ESTIMONS d'une importance fondamentale de lancer des projets de recherche conjoints dans des domaines stratégiques et prioritaires pour les deux régions, à travers des programmes permanents d'échanges d'étudiants, de chercheurs et de professeurs, de promouvoir la création de réseaux d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants entre institutions universitaires et savantes, et de mettre en place des mécanismes de coopération triangulaire et des programmes de bourses concernant des projets envisagés dans un esprit de solidarité et de complémentarité.

78. NOUS JUGÉONS AUSSI important de resserrer les liens existant entre les écoles diplomatiques d'Amérique du Sud et d'Afrique, afin de promouvoir la connaissance mutuelle entre les nouvelles générations de diplomates et de consolider une formation professionnelle nouvelle et multidisciplinaire.

79. NOUS NOUS ENGAGEONS à renforcer et à enrichir les relations de coopération solidaire entre les peuples sud-américains et africains, en reconnaissance de notre patrimoine culturel et historique, afin de coordonner des actions visant à garantir l'éducation comme un bien public et un droit humain universel, selon les principes d'égalité, d'intégration et de pertinence sociale en accord avec les Objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation.

80. NOUS RECONNAISSONS l'impact de l'analphabétisme comme facteur d'exclusion sociale sur le développement de nos pays. Aussi décidons-nous de redoubler d'efforts, dans une perspective d'égalité sociale et entre les sexes, pour contribuer à éliminer ce fléau, et ce par des échanges et la promotion de pratiques réussies dans l'enseignement de la lecture et de l'écriture, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

81. NOUS PRENONS NOTE par ailleurs de ce que la mastication de la feuille de coca constitue une manifestation culturelle ancestrale du peuple bolivien que la communauté internationale doit respecter.

82. NOUS MAINTENONS notre engagement d'échanger des experts et de développer des projets conjoints de recherche sur la contribution de la diaspora africaine à la culture des peuples sud-américains, et nous appuyons les travaux préparatoires du Deuxième Sommet de la diaspora de l'Union africaine, qui se tiendra dans un avenir proche.

83. NOUS INVITONS INSTAMMENT à organiser des festivals, des rencontres et d'autres genres d'échange qui facilitent la connaissance mutuelle et sont une source d'enrichissement culturel et humain. Nous félicitons les pays qui ont eu des initiatives dans ce sens.

84. NOUS RÉAFFIRMONS notre engagement à progresser dans l'acquisition et le transfert de connaissances en matière de patrimoine culturel. NOUS EXPRIMONS AUSSI NOTRE INQUIÉTUDE devant les importations et exportations de biens culturels provenant de nos pays. NOUS SOULIGNONS ENFIN qu'il faut mettre en oeuvre dans leur totalité les conventions de l'Unesco de 1970 et de 1995 sur la restitution de biens culturels aux pays d'origine.

XIII. ENVIRONNEMENT

85. NOUS SOULIGNONS qu'il faut aborder la question des changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, en

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de **Nueva Esparta**

conformité avec les principes, les normes et les engagements dégagés par cet instrument juridique international. Nous insistons sur le fait que, les pays développés ayant une responsabilité historique dans le réchauffement mondial, ils ont donc l'obligation, en tant que parties à ladite Convention, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous soulignons qu'il faut fixer en 2009, durant les nouveaux engagements des Parties au Protocole de Kyoto, des objectifs de réduction plus ambitieux pour les pays développés, ainsi que des engagements et des actions d'atténuation comparables pour tous les pays développés. Nous sommes aussi d'avis que le Groupe des 77 et la Chine doivent continuer de promouvoir des positions consensuelles dans le cadre des négociations du Groupe de travail spécial sur l'action de coopération à long terme, créé dans le cadre du Plan d'action de Bali.

86. NOUS RÉAFFIRMONS que les pays développés, y compris ceux qui n'ont pas adhéré au Protocole de Kyoto, doivent faire preuve d'un engagement politique résolu à la mesure de leurs responsabilités historiques, en vue d'adopter des engagements de réduction d'émissions et de les tenir résolument. Nous nous opposons à toute tentative de modifier l'équilibre des droits et obligations fixé dans le Protocole de Kyoto au sujet des engagements d'atténuation.

87. NOUS RÉITÉRONS notre appui au Fonds spécial pour les changements climatiques qui vise à permettre aux pays en développement de renforcer leurs capacités internes de faire face aux déséquilibres et aux catastrophes de nature climatique. Nous pressons donc instamment les pays développés à lui faire d'urgence des contributions substantielles afin que les pays en développement puissent engager au plus tôt des actions d'adaptation. Nous nous engageons à oeuvrer à la mise en place des décisions prises en 2007, dans le cadre du Plan d'action de Bali, à la Quinzième Conférence des parties, qui se tiendra à Copenhague (Danemark) en 2009 et qui devra permettre l'application pleine, effective et soutenue de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À cet égard, nous nous engageons à coordonner nos positions à cette Conférence.

88. NOUS RÉITÉRONS notre engagement politique de mettre en oeuvre le Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008- 2018) adoptée par la Huitième Conférence des Parties.

89. NOUS PRENONS NOTE de l'initiative nationale lancée par l'Équateur, dite Yasuní-ITT, qui vise, entre autres, à l'exploration et à la mise au point d'autres sources de revenus, à la réduction de la prospection non durable de ressources naturelles et à l'optimisation de la conservation de la diversité biologique.

XIV. DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, ÉCHANGES D'INFORMATION ET VISION PARTAGÉE DE BONNES PRATIQUES

90. De même, nous prenons note du projet de Grande Muraille Verte de l'Afrique visant à stopper l'avancée du désert dans la zone saharosahélienne.

91. NOUS CROYONS à une nouvelle conception des rapports économiques internationaux qui promouvrait activement les échanges Sud-Sud et reposerait sur les principes de transparence, de complémentarité, de coopération et de solidarité, qui permettrait une distribution adéquate des avantages découlant des échanges de biens et services, en conformité avec les normes du système commercial multilatéral, qui serait appuyée par de nouveaux instruments et institutions financiers régionaux, et qui renforcerait le développement intégral des peuples en leur permettant d'optimiser les potentiels existant sur leurs territoires nationaux.

92. NOUS NOUS ENGAGEONS à consentir des efforts pour promouvoir le développement durable et productif grâce à des échanges des bonnes pratiques qui permettraient de développer des micro- et petites entreprises et d'autres formes alternatives de production, à la promotion des microfinances, à la formation et à l'éducation professionnelles de ressources humaines, ce qui permettrait de contribuer au bien-être de nos peuples et au développement durable comme moteur de transformation dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

XV. MÉCANISME DE SUIVI

Deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique (Venezuela, 26-27 septembre 2009)

Déclaration de **Nueva Esparta**

93. NOUS RAPPELONS l'existence du Mécanisme de suivi Amérique latine- Afrique mise en place selon la Déclaration d'Abuja et nous pressons instamment les États membres à lui apporter le soutien nécessaire à l'exercice de son mandat. Ledit Mécanisme, formé des fonctionnaires de haut niveau, est chargé de proposer des initiatives et d'engager des actions concernant les programmes et projets déjà adoptés, d'examiner les progrès de leur mise en oeuvre et de diffuser des informations sur les arrangements de coopération. Il doit aussi assurer le suivi des décisions ministérielles et de celles des Sommets auxquels il adressera des recommandations.

94. NOUS PRENONS NOTE des propositions contenues dans le Plan de mise en oeuvre de **Nueva Esparta**, ainsi que dans le Programme de mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet Amérique du Sud- Afrique présentés par les parties sud-américaine et africaine respectivement (les deux documents apparaissant en annexe). Nous félicitant des réunions inaugurales des huit groupes de travail de l'ASA, NOUS DÉCIDONS que les Etats membres se réunissent dans six mois à l'échelon des hauts fonctionnaires afin d'harmoniser un Programme de mise en oeuvre qui définira les projets prioritaires, leurs calendrier d'exécution et des mécanismes de financement qui seront soumis à la prochaine réunion ministérielle.

95. Afin de garantir l'application réelle de la présente Déclaration et du Plan de mise en oeuvre de **Nueva Esparta**, NOUS DÉCIDONS de renforcer comme suit le Mécanisme de suivi :

- i. Les ministres des Affaires étrangères se réuniront pour décider d'actions en marge de la soixante-cinquième Assemblée générale des Nations Unies.
- ii. Les différents groupes de travail se réuniront périodiquement, au moins une fois l'an, afin de garantir la mise en oeuvre complète des projets prévus.
- iii. Les ministres des Affaires étrangères du Venezuela, pays hôte du Deuxième Sommet ASA, du prochain pays hôte du Troisième Sommet ASA, du Brésil et du Nigeria comme pays coordonnateurs régionaux, ainsi que le président de la Commission de l'Union africaine, et le ministre des Affaires étrangères d'Équateur, pays exerçant la présidence par rotation de l'UNASUR, se réuniront afin d'évaluer le fonctionnement de ce Mécanisme birégional et la bonne marche du Plan et du Programme de mise en oeuvre de **Nueva Esparta**.

96. NOUS ACCEPTONS AVEC PLAISIR l'offre faite par la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste d'accueillir le Troisième Sommet Amérique du Sud-Afrique (ASA) en 2011.